



« La dernière année a été fort éprouvante sur le plan sanitaire bien entendu, mais aussi sur le plan économique, ce qui amène des conséquences importantes pour nos finances publiques, entre autres dans les rentrées fiscales. En ce sens, le plan budgétaire semble correspondre à nos attentes et le gouvernement vise juste en apportant un soutien à nos PME et à des secteurs clés qui ont été malmenés comme la culture et le tourisme », Charles Milliard, président-directeur général de la FCCQ.

Portrait actuel des finances publiques

Le gouvernement prévoit un déficit de 12,3 G\$ pour l'exercice financier 2021-2022 et de 8,5 G\$ pour 2022-2023. Ces prévisions s'appuient sur une prévision de croissance des dépenses de 5,9% en 2021, puis de 2,5% en 2022, ainsi que des prévisions sur la croissance du PIB réel en 2021 et 2022 de 4,2% et 4,0% respectivement.

Le gouvernement a aussi annoncé son intention de suspendre la loi sur l'équilibre budgétaire afin de se donner 7 ans au lieu de 5 pour renouer avec l'équilibre budgétaire, ce qui correspond à l'exercice de 2027-2028. La dette brute du Québec, définie par le gouvernement du Québec comme « la somme de la dette émise sur les marchés financiers et des engagements du gouvernement à l'égard des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs de ses employés, dont on soustrait le solde du Fonds des générations », s'élève donc à 230 G\$, ce qui représente 49,5% du PIB du Québec. Le gouvernement prévoit que la dette brute augmentera jusqu'à 258 G\$ en 2026, mais que la croissance du PIB sera telle que le pourcentage dette / PIB diminuera pour atteindre 47%.

En ce qui a trait à la fiscalité, le gouvernement évite toute hausse d'impôts. Il accorde cependant une réduction d'impôt pour les PME, en faisant passer l'impôt sur les premiers 500 000\$ de 4% à 3,2%.

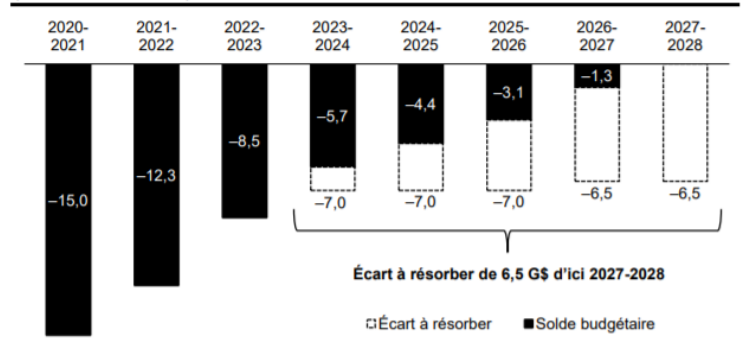
Enfin, en ce qui concerne le Fonds des générations, le gouvernement a maintenu son versement de 3 G\$ en 2020 et continuera de maintenir les versements futurs afin de soutenir l'effort de réduction de la croissance de la dette brute. Ces efforts se concrétisent par un versement de 3,1 G\$ en 2021-2022 et qui augmenteront progressivement pour atteindre 4,2 G\$ en 2025-2026.

Mesures d'aide aux entreprises – COVID-19

Le budget 2021-2022 prévoit 150 M\$ pour prolonger les deux principaux programmes d'aide aux

Évolution du solde budgétaire – Retour à l'équilibre budgétaire

(en millions de dollars)



entreprises mis en place pendant la crise de la COVID-19 : le programme Aide d'urgence aux PME (PAUPME), incluant son volet Aide aux entreprises en régions en alerte maximale (AERAM), ainsi que le programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE).

Cependant, rien n'est prévu pour rendre plus flexible l'accès à ces programmes, comme nous le demandons. Aucun report de remise de TVQ n'est prévu pour les entreprises visées par des fermetures forcées, même les restaurants, contrairement à l'an dernier. Aucune protection légale des locataires commerciaux contre l'éviction ou la saisie de biens n'est annoncée, malgré la vulnérabilité que la pandémie a révélé à cet égard.

Allègement du fardeau fiscal des entreprises

Le taux d'imposition des PME est réduit à 3,2 % (au lieu de 4 % actuellement) sur les premiers 500 000 \$ de revenus, ce qui équivaut au taux en vigueur en Ontario. Le taux du Crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), mis en place dans le budget de mars 2020, est doublé jusqu'à la fin de 2022, passant à 20, 30 ou 40% selon la région. Les projets de transformation numérique deviennent également admissibles au congé fiscal pour grands projets d'investissement.

Des sommes insuffisantes en main-d'œuvre et formation

Malheureusement, l'aide budgétaire aux entreprises ne s'attaque pas assez vigoureusement aux enjeux de main-d'œuvre, selon la FCCQ. Le gouvernement investit massivement pour retourner les chômeurs sur les bancs d'école. Cependant, rien n'est prévu pour la formation des travailleurs déjà en emploi. Alors qu'il y a actuellement plus de 148 000 postes vacants au



Québec, le moment aurait été opportun d'accroître les mesures d'aide à la formation en emploi alors que les entreprises et leurs employés doivent plus que jamais s'adapter à de nouvelles réalités technologiques qui transforment les opérations.

« La rareté de main-d'œuvre et le manque de productivité demeureront des enjeux importants pour les prochaines années, malgré le contexte des 12 derniers mois. C'est pourquoi il est important que le gouvernement consacre les ressources nécessaires afin de rehausser fortement les compétences des travailleurs québécois de toutes les industries. Malheureusement, nous aurions espéré davantage du budget d'aujourd'hui pour cet enjeu si déterminant pour l'économie et les régions québécoises », a rappelé Charles Milliard.

Développement économique régional : 523 M\$

- **Tourisme** : 204,9 M\$ d'ici 2026 pour soutenir et relancer le secteur du tourisme au Québec, entre autres pour stimuler les investissements privés dans le secteur touristique, en améliorant les infrastructures touristiques, ainsi que dans la promotion de l'industrie touristique, en plus d'un appui aux producteurs de boissons alcooliques artisanales.
- **Appuyer la relance des centres-villes** : 25 M\$ pour la prochaine année.
- **Secteur forestier** : 93 M\$ d'ici 2026, notamment pour appuyer la construction de chemins multiusages en forêt publique.
- **Moderniser les infrastructures régionales** : 91,9 M\$ d'ici 2026, pour approvisionner la Côte-Nord et le Nord-du-Québec en gaz naturel liquéfié, ainsi que pour soutenir financièrement l'extension du réseau de distribution de gaz naturel.
- **Accentuer l'apport des régions à la création de richesse** : 40 M\$ d'ici 2023 pour soutenir la réalisation de projets économiques régionaux identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la relance, faciliter l'accès au capital pour les entrepreneurs et les entreprises locales, améliorer la capacité d'adaptation des PME et l'agilité des économies régionales, et assurer une meilleure prise en compte des spécificités régionales dans l'élaboration de politiques publiques pour en maximiser les retombées.
- **Transport aérien et par autocar** : 38 M\$ additionnels d'ici 2023 pour soutenir les aéroports et les transporteurs aériens régionaux, et bonifier l'aide aux transporteurs interurbains par autocar.
- **Bioalimentaire** : 21,1 M\$, entre autres pour concrétiser la création de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

BUDGET DU QUÉBEC 2021-2022

- **Relance par l'investissement en région** : 11,1 M\$ d'ici 2023 en soutien à Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) qui a pour mission d'investir dans les PME québécoises, principalement celles situées en région.

Autres mesures régionales

- **Internet haute vitesse** : 1,3 G\$ sont ajoutés au budget afin de permettre le branchement dans toutes les régions d'ici l'automne 2022.
- **Énergie et Ressources naturelles** : 20 M\$ pour l'approvisionnement en gaz naturel liquéfié sur la Côte-Nord et dans le Nord-du-Québec, 10 M\$ pour l'extension du réseau de distribution de gaz naturel ainsi que 12,6 M\$ pour l'extension du réseau triphasé. Un incitatif fiscal sera enfin mis en place pour les sociétés d'exploration minière qui mettent en valeur des minéraux critiques et stratégiques.

Bonification de 4,5 G\$ du Plan québécois des infrastructures (PQI)

Le PQI 2021-2031 atteint à présent 135 G\$, soit une hausse de 4,5 G\$ par rapport au PQI 2020-30. 77 G\$ seront investis au cours des cinq prochaines années, dont 13,4 G\$ qui serviront à l'accélération du déploiement des projets d'infrastructures à la grandeur du Québec. Le maintien des actifs des infrastructures constitue 57 % de l'enveloppe du PQI pour l'exercice 2021-31.

- **Éducation et enseignement supérieur** : 27,3 G\$, dont 1,8 G\$ pour la mise en chantier de nouvelles écoles modernes ainsi que l'ajout de classes partout sur le territoire. (812 M\$ pour l'agrandissement et la rénovation des cégeps et des universités).
- **Santé et services sociaux** : 23,6 G\$, dont 3,1 G\$ pour l'ajout de nouvelles maisons des aînés ainsi que l'agrandissement et réfection des CHSLD et hôpitaux dans les différentes régions du Québec.
- **Ressources informationnelles** : 14,6 G\$
- **Transport** :
 - o Réseau routier : 28,3 G\$.
 - o Transports collectifs et autres : 12,8 G\$ (1,5 G\$ pour l'amélioration de la mobilité et l'électrification du transport collectif).
 - o Maritime, aérien et ferroviaire : 7,6 G\$.

Des initiatives additionnelles pour supporter la relance économique :

- **Culture** : 2,0 G\$ (100 M\$ additionnel pour le soutien au patrimoine immobilier et la mise en place d'infrastructure culturelle dans les régions, incluant la valorisation d'immeubles patrimoniaux).
- **Service de garde à l'enfance** : 16,3 M\$ pour la création de nouvelles places de garde en milieu familial.